

LE COLLECTAGE

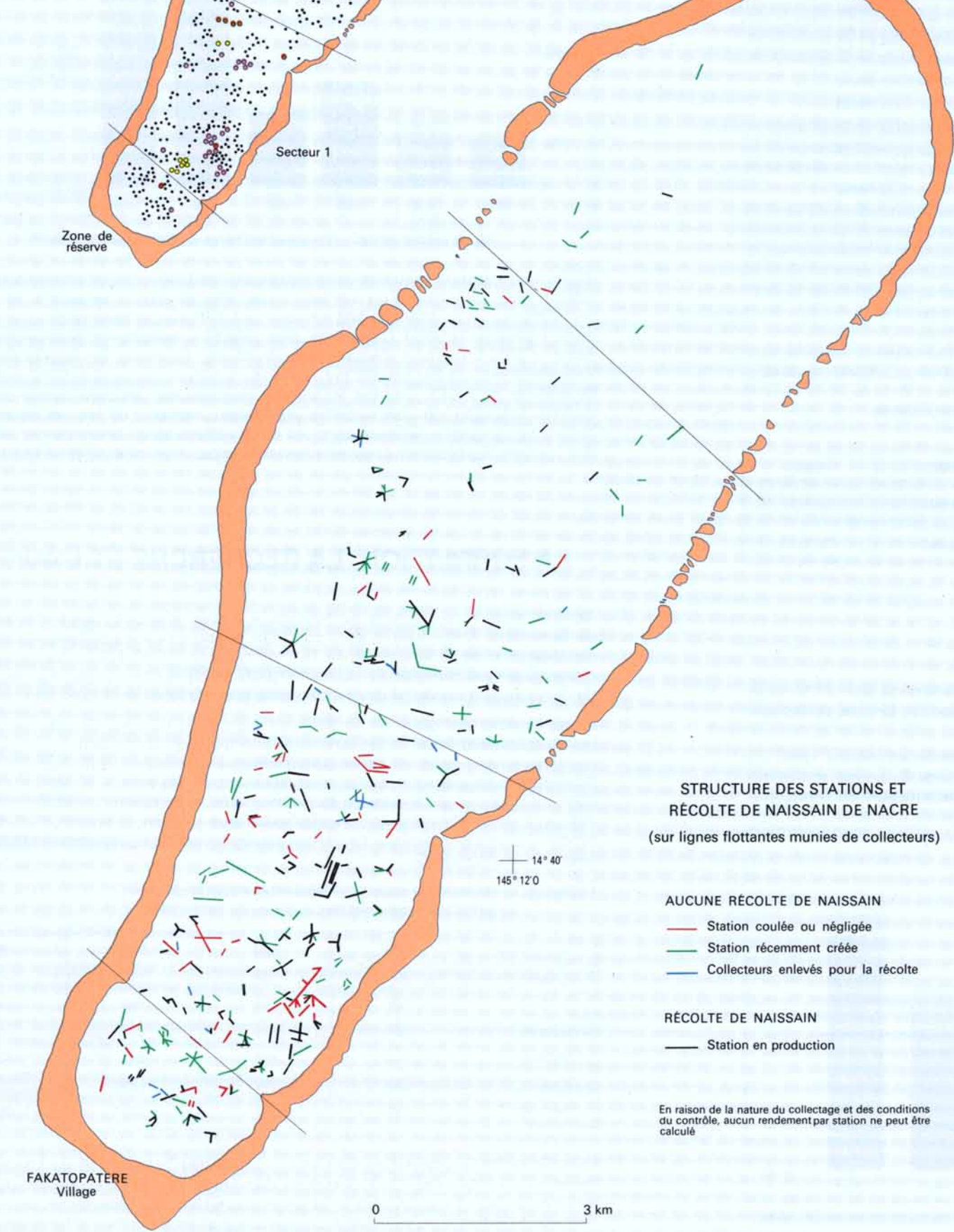
EXEMPLE DU LAGON DE TAKAPOTO EN 1986

L'ÉLEVAGE NACRIER ET LA PERLICULTURE

STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS

- Coopérative
- Société familiale
- Société privée
- Particulier
- EVAAM

— Limite de secteur



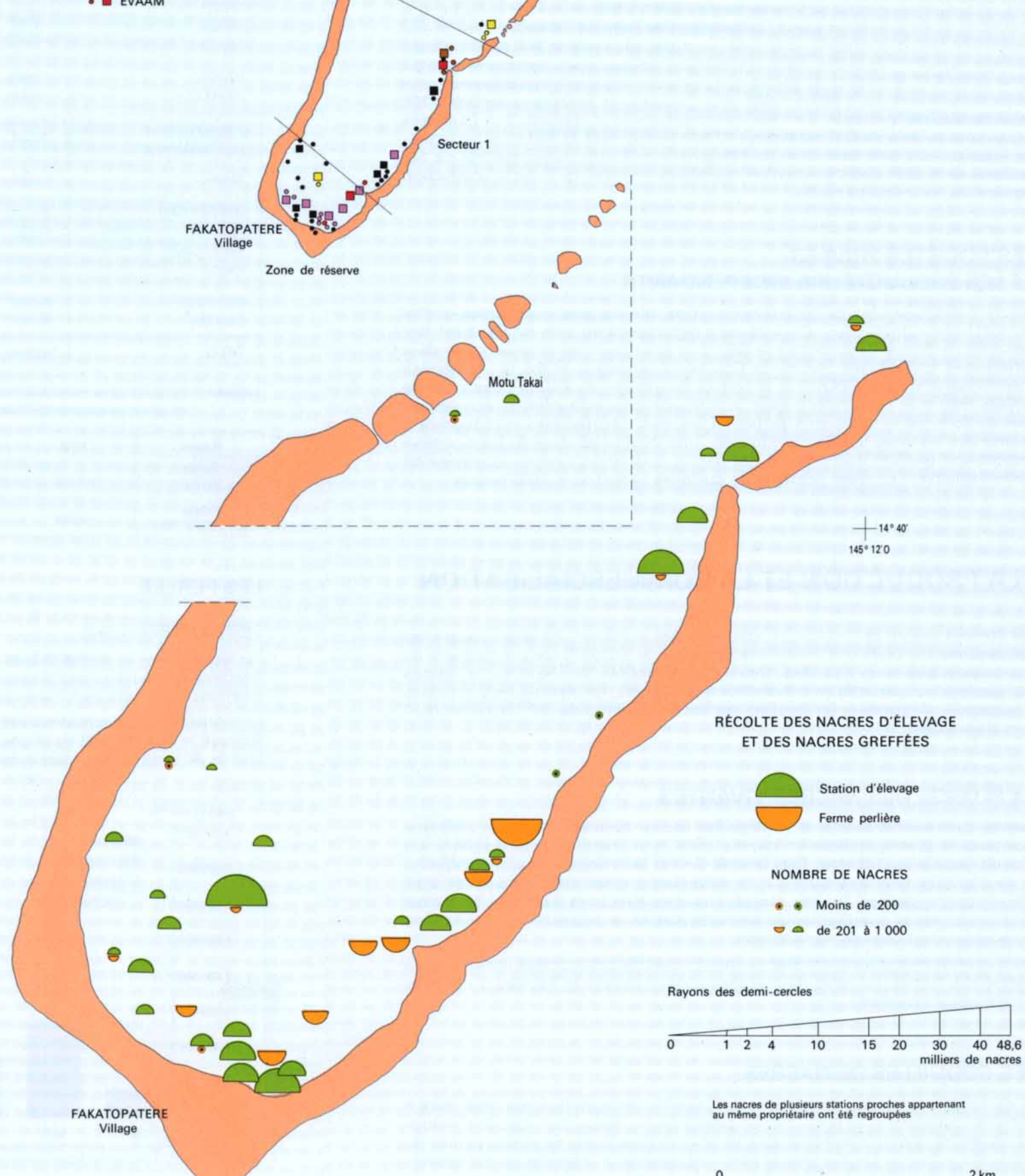
STRUCTURE DES STATIONS ET RÉCOLTE DE NAISSAIN DE NACRE (sur lignes flottantes munies de collecteurs)

- AUCUNE RÉCOLTE DE NAISSAIN
- Station coulée ou négligée
 - Station récemment créée
 - Collecteurs enlevés pour la récolte
- RÉCOLTE DE NAISSAIN
- Station en production

En raison de la nature du collectage et des conditions du contrôle, aucun rendement par station ne peut être calculé

STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS

- Station d'élevage des nacres
- Ferme perlière
- Coopérative
- Société familiale
- Société privée
- Particulier
- EVAAM

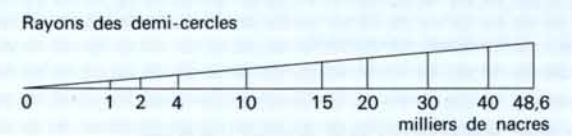


RÉCOLTE DES NACRES D'ÉLEVAGE ET DES NACRES GREFFÉES

- Station d'élevage
- Ferme perlière

NOMBRE DE NACRES

- Moins de 200
- de 201 à 1 000



Les nacres de plusieurs stations proches appartenant au même propriétaire ont été regroupées